



*XXXV SESSION*  
*Paris, 3 au 6 juillet 2009*

---

\* \* \*

**Commission des affaires parlementaires**

**RAPPORT**

établi en application de l'article 12.7 du règlement et présenté à la Commission

par

**Mme Martine BONDO**  
(Gabon)

Rapporteure

sur

***Le Parlement francophone des jeunes  
et les parlements nationaux des jeunes***



Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport sur le Parlement francophone des jeunes, qui tient actuellement sa cinquième session.

Je vous rappelle brièvement que l'idée de création d'un Parlement francophone des jeunes a été entérinée par la Session plénière de l'APF d'Ottawa, et que cette proposition a été intégrée comme programme de coopération interparlementaire dans l'Avis que l'APF a présenté lors du Sommet de Moncton en septembre 1999, dont le thème central était la jeunesse.

Le Parlement francophone des jeunes (PFJ) constitue un des programmes du chantier « paix, démocratie et justice » mis en œuvre par l'Organisation internationale de la Francophonie. Il a été créé par les chefs d'Etat et de Gouvernement réunis lors du Sommet de Moncton et confirmé par la Conférence ministérielle de la Francophonie tenue à Paris en janvier 2002. Son objectif demeure de promouvoir la démocratie représentative et de faire connaître le travail législatif, tout en mettant en contact des jeunes venant de tous les horizons de la Francophonie. Sa mise en œuvre a été confiée par l'Organisation internationale de la Francophonie à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Quatre sessions du Parlement francophone des jeunes se sont déjà tenues : à Québec en juillet 2001, à Niamey en juillet 2003, à Bruxelles en juillet 2005, à Libreville en juillet 2007. Notre Assemblée a décidé de confier à la section française le soin d'accueillir, simultanément à la XXXV<sup>ème</sup> Session de l'APF, la cinquième édition de cette manifestation.

Comme vous le savez, les quatre premières éditions du Parlement francophone des jeunes ont donné lieu à l'adoption de la « Charte du jeune citoyen francophone pour le XXI<sup>ème</sup> siècle » à Québec, de la « Déclaration du Parlement des jeunes sur le Développement » à Niamey, du « Livre blanc » à Bruxelles et enfin, « quatre résolutions » portant sur la prévention des conflits, sur l'inscription des jeunes sur les listes électorales, sur les flux migratoires, et sur le VIH/ Sida adoptées à Libreville. Tous les textes adoptés par ce jeune parlement ont été présentés aux Sommets des Chefs d'Etats et de gouvernement ayant le français en partage à Beyrouth en 2002, à Ouagadougou en 2004, à Bucarest en 2006 et dernièrement à Québec au printemps 2008.

Je vous livre ci-après l'état d'avancement des préparatifs de la prochaine réunion, organisée en très étroite collaboration avec la section française de l'APF.

J'évoquerai également dans ma communication, le programme visant à soutenir les Parlements nationaux des jeunes. Je vous rappelle que les Parlements du Niger, du Mali et du Gabon ont été les premiers bénéficiaires de ce programme de coopération parlementaire. Notre Assemblée souhaite intensifier ses efforts afin qu'un bon nombre de parlements membres de l'APF puissent installer dans les plus brefs délais leurs parlements nationaux des jeunes.



# I – PRÉPARATION DE LA V<sup>ÈME</sup> SESSION DU PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES (PARIS, 3-6 JUILLET 2009)

## *a) Les participants*

- **Profil et processus de sélection des jeunes**

La fixation des modalités d'organisation et des paramètres de la cinquième session respecte les orientations dégagées lors des bureaux de Nouméa et de Rabat et qui impliquent notamment une étroite collaboration avec la section hôte.

Les participants à la cinquième session du Parlement francophone des jeunes seront, pour chaque section de l'APF, une fille et un garçon âgés de 18 à 23 ans, suivant un cursus scolaire ou universitaire ou provenant de l'enseignement professionnel ou de l'apprentissage, et faisant preuve d'une activité associative.

Par ailleurs, conformément à la décision de notre Bureau, les jeunes participants de cette quatrième session se répartiront en quatre commissions au champ de compétences identique à celui des commissions de l'APF, chacune devant essentiellement travailler sur un texte relevant de son domaine de compétence.

Sur ce fondement, chaque section a été chargée d'organiser la sélection des deux jeunes qui la représenteront, en respectant les indications précisées par le Secrétariat général dans le guide de sélection. Le Secrétariat général veille au respect de ces critères par l'examen des dossiers qui lui sont transmis par les sections. Il a été précisé également que chaque section doit préparer les jeunes qui représenteront leur parlement aux tâches qui leur seront demandées lors de la Session. D'autre part, le Secrétariat général, sous l'autorité de votre Secrétaire général parlementaire, a veillé à ce qu'une large publicité soit faite des échéances relatives à l'organisation du Parlement Francophone des jeunes de Paris, notamment par la mise en ligne sur notre site internet de l'appel à candidatures.

Le Secrétariat général de l'APF a de surcroît répondu au vœu du Secrétaire général de l'OIF qui souhaite, comme pour la session du PFJ de Libreville, qu'il y ait plus de complémentarité entre le PFJ et le nouveau Conseil International des Organisations de jeunes de la Francophonie (CIJEF). Ainsi, une invitation a été adressée à la jeune Présidente du CIJEF. L'APF souhaite ainsi maintenir des liens de synergie entre le Parlement Francophone des jeunes et le Conseil International des Organisations de jeunes de la Francophonie.

- **Liste des sections participant à la cinquième session du Parlement francophone des jeunes**

35 sections ont confirmé leur participation et ont adressé le dossier complet dans les délais impartis. Les jeunes membres de ces sections sont présents à Libreville. Il s'agit des jeunes venant des sections suivantes : Bénin, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Canada, Cambodge, Cameroun, Centrafrique, Communauté française de Belgique, Congo Brazzaville, France, Gabon, Guinée équatoriale, Haïti, Jersey, Jura, Laos, Liban, Luxembourg, Mali, Maroc,



Monaco, Niger, Nouveau Brunswick, Ontario, Québec, Roumanie, Sénégal, Seychelles, Suisse, Togo, Tunisie, Vallée d'Aoste, Vietnam.

Certaines de nos sections n'auront pas de représentants à Paris et le taux de participation de cette cinquième édition sera néanmoins aussi satisfaisant que celui enregistré lors des précédentes éditions. Toutes les régions de notre Assemblée seront représentées au PFJ.

## ***b) Déroulement prévisionnel de la manifestation***

### **• Thèmes de travail**

Comme pour la session du PFJ de Libreville, les thèmes de cette quatrième édition du Parlement francophone des jeunes ont été déterminés en concertation entre les Présidents des commissions permanentes de l'APF, la section française et le Secrétariat général de notre Assemblée. Cette décision marque la volonté de notre Assemblée de s'intéresser de manière accrue aux travaux du PFJ. Les thèmes retenus sont :

- Pour la **Commission politique** : *Les enfants soldats.*
- Pour la **Commission de l'Education, de la Communication et des Affaires culturelles** : *Le travail des enfants.*
- Pour la **Commission des Affaires Parlementaires** : *Les jeunes et les partis politiques*
- Pour la **Commission de la Coopération et du développement** : *La crise alimentaire, la crise financière, la vie chère et le pouvoir d'achat : conséquences sur la jeunesse francophone*

Ces thèmes seront examinés par les quatre commissions du PFJ puis en séance plénière. La répartition des jeunes entre les quatre commissions a été effectuée en tenant compte du thème pour lequel les jeunes ont manifesté un intérêt particulier au cours de la sélection, des équilibres géographiques entre les différentes régions, et de l'équilibre en termes de genre.

D'autre part, il est de surcroît prévu que, si les programmes respectifs des commissions de l'APF et du PFJ le permettent, les jeunes participants du PFJ puissent exposer aux parlementaires les résultats de leurs travaux en commission. Dès à présent, les Présidents de la Commission de la coopération et du développement et de la Commission de l'Education, de la Communication et des Affaires culturelles de l'APF, ont d'ores et déjà lancé une invitation aux membres du PFJ à venir s'exprimer sur les thèmes qu'ils examineront en commission.



- **Programme prévisionnel**

L'organisation des travaux du Parlement francophone des jeunes a été arrêtée conjointement par le comité d'organisation mis en place par le Parlement de la République française et le Secrétariat général de l'APF, en prenant en compte les expériences des précédentes sessions du Parlement francophone des jeunes tenues à Québec, à Niamey, à Bruxelles et à Libreville.

Le Parlement francophone des Jeunes fonctionnera à la manière d'un véritable parlement. Son objectif sera l'adoption de quatre textes (un par commission) qui seront ensuite présentés à l'issue de l'Assemblée plénière de l'APF puis au Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement.

Les textes sélectionnés par les sections seront examinés en commissions, puis en séance plénière. Chaque participant a reçu un recueil des textes sélectionnés.

Le schéma général du programme est le suivant :

- 1er jour : séance inaugurale et exposés de parlementaires sur le processus législatif.
- 2ème jour : travaux en commission (examen des amendements et adoption du texte)
- 3ème jour : séance plénière et discussion des éventuels amendements, s'achevant par l'adoption des quatre textes, puis leur présentation devant l'Assemblée plénière de l'APF.

Cette formule aura le double avantage de permettre une discussion approfondie des amendements et de donner également une place plus importante à l'Assemblée plénière du PFJ.

### ***Séance inaugurale***

La séance inaugurale aura lieu le samedi 4 juillet 2009 à 10 heures, salle Clemenceau au Sénat en présence des parlementaires membres de l'APF et des personnalités de la Francophonie.

Outre les discours de ces personnalités, interviendront le représentant de la France au Parlement francophone des jeunes et le Porte parole du Parlement Francophone des jeunes qui s'est tenu à Libreville en juillet 2007. Tous deux souhaiteront la bienvenue aux participants de la présente session.

### ***Travaux en commissions***

Quatre commissions parlementaires se réuniront pour étudier les textes transmis par les jeunes. Comme il l'a déjà été dit, la répartition des jeunes dans les commissions a été effectuée par le comité d'organisation en tenant compte du contenu des textes rédigés par chaque jeune participant et en s'efforçant de respecter le critère de répartition géographique.



La composition de chaque commission a été indiquée aux jeunes dès le mois de juin 2009, afin de leur permettre de mieux se préparer.

Chaque commission mettra en place un bureau de séance composé :

d'un Président ;

d'un Vice-président ;

d'un rapporteur qui sera chargé de présenter en séance plénière la version finale du texte examiné par sa commission.

Chaque commission sera assistée durant la durée des travaux par un parlementaire membre de l'APF et par des parlementaires et des fonctionnaires du parlement français.

### ***Examen et adoption des textes en Assemblée plénière***

L'Assemblée plénière consacrée à l'examen et l'adoption des textes de chacune des quatre commissions se tiendra dans la salle Lamartine de l'Assemblée nationale, le lundi 6 juillet à partir de 11h00.

L'examen en séance plénière a pour but d'adopter les textes de chacune des quatre commissions. La séance plénière sera présidée par M. Jean Christophe Frassa, Sénateur français.

Une discussion générale s'ouvrira au cours de laquelle interviendront les quatre rapporteurs de chaque commission à raison d'un temps de parole maximal de 10 minutes chacun, les participants qui se seront inscrits auprès des fonctionnaires ayant suivi les travaux du Parlement francophone des jeunes, à raison de 5 minutes par orateur, d'un orateur par section et d'un maximum de quinze intervenants. Par la suite s'ouvrira la discussion d'éventuels amendements. À l'issue de ce débat, les participants voteront à main levée sur chacun des textes.

À la fin de la séance plénière, les jeunes participants choisiront celui ou celle qui sera leur porte-parole devant l'APF, qui procédera au dépôt officiel des quatre textes et qui sera appelé à représenter le Parlement francophone des Jeunes lors des manifestations internationales pour les deux années à venir.

### ***Dépôt officiel des textes adoptés par le PFJ et réunion mixte APF-Parlement francophone des jeunes***

Le porte-parole désigné par le Parlement francophone des jeunes et les quatre rapporteurs délégués par les commissions se rendront à la tribune officielle de l'APF pour présenter et déposer les quatre textes.



Après une période d'échanges entre les Parlementaires de l'APF et les participants au Parlement francophone des jeunes, des certificats d'attestation de participation seront remis à chacun.

Le Président de l'APF prononcera ensuite l'allocution de clôture.

## **II - SOUTIEN AUX PARLEMENTS NATIONAUX DE JEUNES**

L'APF a décidé d'étendre le champ de ses interventions en direction des jeunes en instituant, en collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie, un soutien aux parlements nationaux de jeunes. Ce projet poursuit un double objectif : renforcer les parlements de jeunes au sein des sections membres et susciter la création de telles structures dans les sections qui en sont dépourvues. Dans ce cadre, l'APF apporte auprès de ces parlements son expertise acquise dans l'organisation de ce genre de manifestation ainsi qu'un appui matériel. Les premiers bénéficiaires de ce projet ont été le Niger, le Mali, le Gabon et le Burkina Faso. Plusieurs projets devraient se concrétiser assez rapidement au Cameroun, au Sénégal, et au Congo Brazzaville. Au moment de sa suspension, la section malgache était prête à installer un PNJ.

A terme, c'est au sein des parlements nationaux des jeunes que devront être sélectionnés les jeunes membres du Parlement francophone des jeunes.

### **1/ Soutien à la création des Parlements nationaux des jeunes du Mali et du Burkina Faso**

L'APF a déjà apporté, au titre du biennium 2004-2005, son appui matériel aux parlements du Mali et du Burkina Faso. En raison d'un calendrier chargé, ces deux sections n'avaient pu jusqu'à présent procéder à l'installation de leurs parlements nationaux des jeunes. Le Secrétariat général de l'APF a multiplié les démarches afin que ces deux parlements puissent procéder à l'installation officielle de leurs parlements nationaux des jeunes avant la cinquième session du Parlement francophone des jeunes qui se tiendra dans quelques jours au Sénat.

Le parlement du Burkina Faso a transmis au Secrétariat général de l'APF le projet de règlement intérieur et les statuts du prochain parlement national des jeunes du Burkina Faso. Le responsable des programmes jeunesse de l'APF s'est entretenu avec le Secrétariat général de l'Assemblée nationale du Burkina Faso pour fixer les dates de l'installation officielle du parlement nationale des jeunes qui devrait intervenir à la fin mois de juillet 2009.

S'agissant du Parlement national des jeunes du Mali, la section malienne de l'APF a procédé à l'installation officielle du parlement national des jeunes du Mali au mois de mars dernier. Ce parlement est constitué de jeunes principalement sélectionnés sur la base du mérite scolaire à raison de 5 par région en y incluant le district de Bamako soit 55 jeunes. Par ailleurs, en marge du séminaire d'échange et d'information sur le rôle des parlements face aux crises mondiales destiné aux parlementaires du Mali la section malienne de l'APF, organisera une session du parlement des jeunes en septembre prochain.





L'aboutissement de ces deux dossiers déjà anciens constitue une grande satisfaction pour le Secrétariat général et vient heureusement concrétiser les efforts consentis depuis plusieurs années.

## **2/ Soutien à la création du Parlement national des jeunes du Sénégal, du Cameroun, du Congo et de Madagascar**

Une mission du Secrétariat général de l'APF s'était déjà rendue en 2006 et 2007 au Sénégal et au Cameroun pour évaluer les besoins nécessaires à la mise en place du Parlement national des Jeunes de ces deux sections. Les événements survenus à la tête du parlement sénégalais n'avaient pas permis de poursuivre le processus d'installation du parlement national des jeunes du Sénégal initialement prévu pour le début de cette année. Toutefois, les contacts sont maintenus avec le Secrétariat général de l'Assemblée nationale du Sénégal, qui, lors de la régionale Afrique tenue à Dakar au mois de mai dernier, a réitéré son engagement sur ce dossier. S'agissant du Cameroun le Président de la section camerounaise et certains parlementaires camerounais, membres de notre Assemblée, ont été récemment sensibilisés à l'intérêt de mettre en œuvre rapidement ce programme de coopération interparlementaire. Au mois de mai dernier le Secrétariat général de l'APF a reçu de la part de la section camerounaise un projet de règlement du futur Parlement national des jeunes du Cameroun ainsi qu'un échéancier permettant d'installer officiellement ce jeune parlement national.

Outre la participation de l'APF, ces deux assemblées devraient bénéficier également du soutien financier de l'UNICEF, de l'UNESCO, du PNUD, du Centre Parlementaire Canadien et de certains partenaires privés. La contribution des conseils régionaux et de toutes les organisations œuvrant pour la mise en place des politiques de la jeunesse est à l'étude. La participation de l'APF, quant à elle, devrait permettre de financer les frais de transports et d'hébergement et une partie des frais liés à la procédure de sélection des jeunes.

Lors de la réunion du Bureau qui s'est tenue à Nouméa, il a été décidé que les parlements du Congo et de Madagascar seraient bénéficiaires du programme de soutien aux parlements nationaux des jeunes. Une mission du Secrétariat général s'est rendue à Madagascar au cours des ces derniers mois. Les résultats furent très encourageants et le Parlement malgache était prêt à être installé avant la session du PFJ de Paris. La crise politique récente nous a toutefois conduit à différer cette installation. Pour ce qui concerne le Congo le Secrétariat général poursuit les discussions relatives aux modalités de mise en œuvre de ce programme.

A la suite de la session de Libreville, le Secrétariat de l'APF, a enregistré les candidatures des Parlements du Bénin, de Mauritanie et du Burundi. Lors de la réunion de notre Bureau à Bujumbura, il a été décidé que la Mauritanie sera retenue comme bénéficiaire pour le biennium 2008-2009 de notre programme dédié à la création des parlements nationaux des jeunes. Eu égard à la situation qui prévaut en Mauritanie et compte tenu de la décision de suspendre tout programme de coopération en direction de ce pays, le Secrétariat général a proposé au Bureau qui s'est tenu à New York en janvier dernier, de soutenir pour le biennium 2009-2010 le parlement des jeunes du Togo et de faire un geste en direction du parlement des jeunes du Bénin récemment mis en place sans le concours de notre Assemblée.



Pour conclure sur ce point consacré à nos programmes jeunesse, je dois vous dire que conformément aux décisions prises avec M. Clément Duhaime, Administrateur de l'OIF, une évaluation de ce programme sera engagée à la suite de cette session du PFJ afin de définir les nouvelles orientations et modalités pour la prochaine programmation quadriennale 2010-2013. N'en doutons pas la réussite de cette présente session de Paris, sera dans cette perspective un élément fort de nos négociations avec l'OIF. Il nous faut donc absolument réussir la cinquième édition du PFJ et travailler avec constance et détermination à l'installation du plus grand nombre de PNJ possible. Je sais notre commission particulièrement attachée au PFJ et je compte sur la mobilisation de nos sections pour nous aider dans cette tâche.

J'invite également les membres de notre commission à aller au Sénat pour observer et prendre part aux travaux de ce jeune Parlement.

Merci pour votre attention

